

Communiqué
9 novembre 2011

L'ISIT et l'HEDAC forment les élèves-avocats aux enjeux de la communication interculturelle



Marie Mériaud-Brischoux, Directrice Générale de l'ISIT et Pascal Mayeur, Président de l'HEDAC, signent la convention entre leurs deux écoles, le 8 novembre 2011.

A la suite de la directive européenne du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales et compte tenu des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, **l'ISIT et l'HEDAC ont décidé de s'allier pour mettre en place une formation innovante**. Celle-ci est destinée à préparer les élèves-avocats à coopérer avec les métiers de la traduction et de l'interprétation. L'objectif poursuivi est **d'intégrer la communication interculturelle à la formation de l'avocat**.

Pour officialiser le lancement de ce nouveau programme de formation, **une convention a été signée dans les locaux de l'HEDAC mardi 8 novembre par Marie Mériaud-Brischoux, Directrice générale de l'ISIT et Pascal Mayeur, Président de l'HEDAC**.

Les cours seront dispensés par des professionnels de la traduction et de l'interprétation de conférence de l'ISIT, par des professionnels du droit en exercice et par des enseignants-chercheurs de l'ISIT, experts en communication multilingue et interculturelle.

Ouverture du programme en février 2012

Ouvert aux élèves-avocats de niveau M1 minimum souhaitant pratiquer le droit dans un contexte international ou à l'étranger, le **programme débutera en février 2012** dans les locaux de l'HEDAC. Une vingtaine d'élèves seront pré - sélectionnés sur CV.

Il s'étendra sur une période de 8 semaines comportant 120 heures de cours, prolongée par un stage à l'étranger de 2 à 6 mois. Cours et stage permettront à l'élève-avocat d'obtenir le titre propre de l'ISIT. Coût total de la formation : 3500€.

Au cours de leur formation, les élèves-avocats aborderont :

- les divers aspects de la communication interculturelle et inter-linguistique indispensables dans un contexte international
- les caractéristiques de la traduction juridique et ses exigences
- les techniques d'interprétation et le rôle de l'interprète
- le travail de collaboration avec un interprète qualifié conformément à la directive 2010/64/UE
- les problématiques interculturelles dans le monde des affaires
- les techniques de négociation et de plaidoirie en anglais
- la contextualisation du travail avec les interprètes dans les juridictions nationales et internationales, ainsi que dans l'arbitrage international

Les métiers de la justice à l'heure du changement

Depuis l'annonce de la réforme de la carte judiciaire en 2007 prévoyant la suppression de 178 tribunaux d'instance et de 23 tribunaux de grande instance à l'horizon 2011, les professionnels du secteur redoutent une baisse de la qualité de la justice en France. Une crainte qui s'ajoute à la difficulté d'absorber la totalité des jeunes diplômés.

Dans ce contexte, le partenariat innovant et pionnier ISIT/HEDAC permettra de donner un nouveau souffle aux métiers du Droit en couvrant un champ plus large de compétences. Il offrira, en outre, une réponse adaptée aux exigences d'un marché du travail de plus en plus internationalisé.

L'ISIT et le droit, une longue histoire

Les origines de ce partenariat trouvent leurs fondements dans une collaboration de longue date entre l'ISIT et les formations juridiques. **L'école est ainsi partenaire de la Faculté de Droit Jean Monnet à Sceaux** avec laquelle elle délivre un diplôme de juriste-linguiste. Ce cursus permet aux étudiants d'effectuer des études de droit en travaillant la traduction juridique professionnelle et l'étude du système juridique des pays des langues étudiées. La mise en place d'une formation de juristes-linguistes avec la Faculté de Droit Jean Monnet a permis à l'ISIT de développer un véritable savoir-faire dans l'accompagnement interculturel des formations juridiques.

Contact presse :

Christine Cassabois, Agence Noir sur Blanc

01 41 43 72 85

ccassabois@noirsurblanc.com

A propos de l'ISIT. Créée en 1957, l'ISIT est une grande école parisienne qui forme au management, à la communication interculturelle, à la traduction et à l'interprétation de conférence. Membre de la CGE et du réseau FESIC, elle forme en 5 ans les spécialistes des langues étrangères et de l'interculturalité et ouvre aux carrières internationales via une diversité de filières. Sa renommée est internationale. Elle fait partie de la CIUTI, consortium qui regroupe les

35 meilleures universités mondiales dans ses domaines de compétences et est membre du réseau EMT (*European Master's in Translation*), label délivré par la Direction Générale de la Traduction de la Commission européenne. Outre une parfaite maîtrise des langues et des techniques de traduction et/ou d'interprétation, les étudiants de l'ISIT acquièrent une expertise dans tous les domaines du management et de la communication interculturels. Ils se destinent à des carrières de cadres dans des entreprises internationales et au sein de grandes organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne ou l'ONU. L'ISIT a rejoint la BEL (Banque d'Epreuves Littéraires) en septembre 2010, donnant ainsi aux classes préparas la possibilité de présenter l'ISIT en un seul concours Normale Sup simplifié. Pour plus d'informations, visitez le site de l'école : www.isit-paris.fr

A propos de [l'HEDAC](http://www.hedac.fr). L'HEDAC est l'émanation des Quatre Barreaux de la Cour d'appel de Versailles : le Barreau de Chartres, le Barreau du Val d'Oise, le Barreau des Hauts-de-Seine et le Barreau de Versailles. L'école est administrée par un conseil d'administration dont le président est un avocat d'un des 4 barreaux. L'HEDAC est ouverte à tout titulaire de l'examen d'entrée organisé par l'un des quatre Instituts d'Etudes Judiciaires (IEJ) : l'Université de Paris XI (Faculté Jean Monnet à Sceaux), l'Université de Versailles (Saint Quentin en Yvelines), l'Université de Paris X (Faculté de Nanterre) et l'Université de Cergy-Pontoise. Pour plus d'informations, visitez le site de l'école : www.hedac.fr